

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20130930

Dossier : A-492-12

Référence : 2013 CAF 229

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

SYLVAIN ROBERT

appellant

et

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA
ET
MULTI OPTIONS NURSING INC.**

intimés

Audience tenue à Montréal (Québec), le 30 septembre 2013.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 30 septembre 2013.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NOËL

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20130930

Dossier : A-492-12

Référence : 2013 CAF 229

**CORAM : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL**

ENTRE :

SYLVAIN ROBERT

appellant

et

**PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA
ET
MULTI OPTIONS NURSING INC.**

intimés

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 30 septembre 2013.)

LE JUGE NOËL

[1] Il s'agit d'un appel d'une décision de la Cour fédérale, par laquelle le juge Pinard a rejeté une demande de contrôle judiciaire déposée par le Dr. Sylvain Robert (l'appellant) à l'encontre d'une décision du Service correctionnel du Canada (SCC) d'octroyer à la société Multi Options

Nursing Inc. (MON) un contrat de services de prestation de soins dentaires aux détenus incarcérés au Complexe Laval.

[2] Malgré l'excellente plaidoirie de M^e Racicot, nous n'avons pas été en mesure de déceler une quelconque erreur susceptible de justifier notre intervention. Nous croyons utile d'ajouter que l'argument principal de l'appelant nous semble basé sur une prémisse erronée. En effet, bien que le contrat entre MON et le SCC pourrait se lire autrement, la preuve démontre sans équivoque que ce sur quoi les parties se sont entendus était que MON, à titre d'agence de placement, mettait à la disposition du SCC les services d'un dentiste qualifié.

[3] L'appel sera rejeté avec dépens.

« Marc Noël »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-492-12

**APPEL D'UNE ORDONNANCE DU JUGE PINARD DATÉE DU 26 OCTOBRE 2012
DANS LE DOSSIER T-1033-11**

INTITULÉ : SYLVAIN ROBERT c.
PROCUREUR GÉNÉRAL DU
CANADA ET MULTI OPTIONS
NURSING INC.

LIEU DE L'AUDIENCE : MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 30 SEPTEMBRE 2013

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NOËL
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE TRUDEL

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE NOËL

COMPARUTIONS :

Marc-Aurèle Racicot POUR L'APPELANT

Marc Ribeiro POUR L'INTIMÉ PROCUREUR
GÉNÉRAL DU CANADA

Eric Orlup POUR L'INTIMÉE MULTI
OPTIONS NURSING INC.

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Me Marc-Aurèle Racicot
Laval (Québec) POUR L'APPELANT

William F. Pentney
Sous-procureur général du Canada POUR L'INTIMÉ PROCUREUR
GÉNÉRAL DU CANADA

BCF S.E.N.C.R.L.
Québec (Québec) POUR L'INTIMÉE MULTI
OPTIONS NURSING INC.

